

OFFRE DE SERVICE DE L'OBV RPNS

2018-2019





PRÉSENTATION DES SERVICES OFFERTS PAR L'OBV RPNS



Fondé en 2009 à la suite du redécoupage du Québec en 40 zones de gestion intégrée de l'eau, l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) a pour mission d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu.



Depuis cette date, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Plan directeur de l'eau (PDE) et dans l'optique de répondre aux besoins des acteurs du milieu, l'OBV RPNS offre aux municipalités de sa zone de gestion une coordination ainsi qu'un accompagnement en termes de réalisation de projets de sensibilisation, d'acquisition de connaissances et de formation qui favorisent la protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques du territoire.



La collaboration avec les acteurs de l'eau du territoire, dont les municipalités, est essentielle puisqu'elle permet d'instaurer des initiatives de gestion intégrée des ressources en eau. Ceci favorise également le développement d'une expertise régionale en matière de gestion de l'eau, tout en offrant un ou plusieurs emplois stimulants à des étudiants ou nouveaux gradués.



La date d'échéance pour confirmer votre participation à un projet doit nous être acheminée avant le 23 février 2018. Une résolution adoptée lors d'une séance du conseil municipal devra en outre le garantir. De plus, l'adhésion à l'organisme à titre de membre est nécessaire pour bénéficier des services offerts.

Nous vous invitons à communiquer avec notre équipe pour discuter du type de soutien que vous aimeriez recevoir et nous poser des questions. N'hésitez pas à nous faire part de toutes autres idées que vous souhaiteriez mettre en place. Ainsi, nous pourrions évaluer précisément les possibilités de contribution de l'OBV à votre projet.

Au plaisir de travailler en collaboration avec vous !

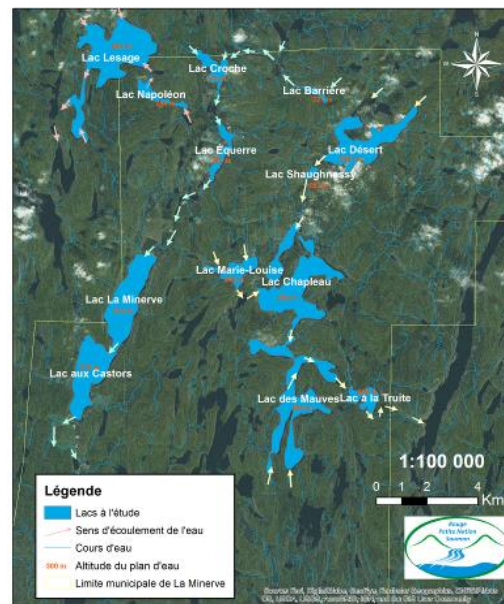
Geneviève Gallerand
Directrice générale
OBV RPNS



SERVICE DE CARTOGRAPHIE

Dotée d'un logiciel permettant la production de documents cartographiques, l'équipe de l'OBV RPNS peut vous aider à conceptualiser de petits projets dans votre municipalité ou autour de votre lac, qui peuvent notamment impliquer la production de cartes. L'organisme peut ainsi créer et vous remettre, entre autres, les documents suivants :

- La délimitation d'un bassin versant d'un cours d'eau ou d'un lac
- Le sens d'écoulement de l'eau dans un bassin versant
- La cartographie des tributaires d'un lac, des sentiers pédestres, etc.
- L'occupation d'un territoire dans un bassin versant, dans le cas d'un territoire touché par un projet susceptible d'influencer les cours d'eau (coupes forestières, projets miniers, etc.)



TARIFICATION

Membres de l'organisme : 50 \$/h

Non-membres de l'organisme : 75 \$/h



BANDES RIVERAINES EN SANTÉ

Mis en place et réalisé depuis l'été 2010 à travers les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, le projet *Bandes riveraines en santé* vise à caractériser et à effectuer le suivi des bandes riveraines entourant les plans d'eau dans les municipalités participantes. De ce fait, il facilite la conformité des propriétés riveraines aux règlements municipaux concernant la bande riveraine.

Ce projet se déploie en deux volets.

Volet 1

Caractérisation et suggestions d'aménagement des bandes riveraines



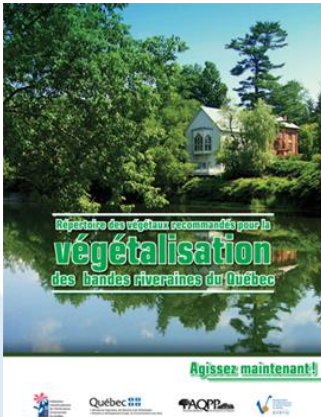
Ce volet consiste à décrire l'état actuel des bandes riveraines (largeur de la bande riveraine en place, efforts de revégétalisation, présence ou absence d'infrastructures, imperméabilisation des sols) chez les riverains. La méthode consiste à visiter les propriétés terrain par terrain et permet de valider certains aspects des dispositions réglementaires.

Une liste de plantes, croissant en bande riveraine est fournie aux riverains. Les végétaux y sont classés en fonction des différents types de sol pouvant être retrouvés sur chaque terrain. Cette liste permet aux propriétaires de sélectionner eux-mêmes, parmi des plantes appropriées, les essences qu'ils souhaitent voir prospérer sur leur terrain.

En vue de permettre l'obtention de plantes indigènes nécessaires à la revégétalisation des bandes riveraines, des ententes sont également conclues avec les pépinières locales afin d'offrir un escompte aux riverains impliqués dans la démarche. Les végétaux proposés sont des espèces indigènes adaptées aux écosystèmes riverains. Ils sont répertoriés dans le *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec* de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) et dans les listes suggérées dans les règlements municipaux.



Volet 2 Sensibilisation des riverains



Ce volet vise à sensibiliser les riverains quant aux saines pratiques d'aménagement de la bande riveraine.

Lors des visites, les employés de l'OBV RPNS sont disposés à répondre aux questions des riverains et à les référer aux personnes ressources dans le cas de problématiques particulières.

Livrables

En fonction des secteurs ciblés par la municipalité, il sera possible de déterminer un nombre maximum de visites quotidiennes pouvant être effectuées par l'agent en environnement de l'OBV RPNS.

Un rapport complet est remis à la municipalité, accompagné des fiches de caractérisation des terrains et de photos.

TARIFICATION

1250 \$/semaine pour 35 heures d'activité pour un agent en environnement sur votre territoire, production du rapport incluse. Des frais supplémentaires seront ajoutés pour la création de carte avec ArcGIS.

Un premier versement de 50 % sera demandé dès le début du projet.



INSPECTION VISUELLE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES



Le traitement des eaux usées est un élément fondamental à considérer pour minimiser les apports en phosphore dans un bassin versant. Un système de traitement des eaux usées pour les résidences isolées (installation septique) adéquat et conforme permet de traiter efficacement les bactéries et en partie le phosphore présent dans les eaux usées. Un cadre réglementaire provincial existe, le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., Q-2, r. 22) dans lequel il est édicté que : « nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'une résidence isolée ».

Le projet *Inspection visuelle des installations septiques* se veut complémentaire au travail de la municipalité qui vise l'application du R.R.Q., Q-2, r.22. Le projet a pour objectifs de :

- Favoriser le développement d'une expertise locale et régionale pour le suivi et la caractérisation des installations septiques individuelles;
- Offrir un appui à la caractérisation et la collecte d'informations sur les installations septiques individuelles ciblées par la municipalité participante.



En début de mandat, une journée de formation et d'échanges est prévue entre les agents en environnement de l'OBV RPNS et les municipalités participantes. Durant la période estivale, les agents en environnement visitent les propriétés ciblées et complètent une fiche de caractérisation.

La démarche suivie pour procéder à la visite des résidences est inspirée de celle proposée dans le Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et des cours d'eau (MDDEP, 2007).

De plus, au-delà de l'application du Q-2, r.22, plusieurs bonnes pratiques permettent d'assurer une certaine durabilité des installations septiques et donc de limiter les apports de matières nutritives dans les cours d'eau. Les visites terrain réalisées par les agents en environnement représentent une opportunité d'informer les propriétaires sur les recommandations d'entretien des installations septiques, ce qui en bout de ligne, offre un excellent soutien au travail de l'inspecteur municipal.

Livrables

En fonction des secteurs ciblés par la municipalité, il sera possible de déterminer un nombre maximum de visites quotidiennes pouvant être effectuées par l'agent en environnement de l'OBV RPNS.



En fin de saison, un rapport complet est remis à la municipalité, accompagné des fiches de caractérisation des terrains et photos, une base de données complétée ainsi que des recommandations générales pour les installations septiques qui représentent des sources de contamination directe de l'environnement, de même que celles qui s'avèrent des foyers indirects de contamination des eaux souterraines et des eaux superficielles.

TARIFICATION

1250 \$/semaine pour 35 heures d'activité pour un agent en environnement sur votre territoire, production du rapport incluse. Des frais supplémentaires seront ajoutés pour la création de carte avec ArcGIS.

Un premier versement de 50 % sera demandé dès le début du projet.



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU



Le portrait général de la qualité des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon et de leurs bassins versants constitue une base essentielle pour alimenter la mise à jour du PDE. Il représente également une source d'information non négligeable pour assurer le maintien de plusieurs activités dont le contact avec l'eau est direct comme la baignade, le canot/kayak, la pêche, etc. La mise en œuvre d'un programme d'échantillonnage de l'eau de la zone de gestion permet, entre autres, de :

- Poser un diagnostic sur l'état de la ressource en analysant plusieurs paramètres (coliformes fécaux, phosphore, matières en suspension)
- Cibler des secteurs problématiques
- Dresser un portrait temporel de l'évolution de la qualité de l'eau
- Détecter rapidement de nouvelles problématiques de qualité de l'eau, le cas échéant
- Évaluer et illustrer les efforts mis de l'avant pour minimiser l'impact des activités humaines sur la ressource



Il est proposé aux municipalités du territoire de collaborer avec l'organisme pour implanter un programme de suivi de la qualité de l'eau sur leur territoire. Un soutien logistique est offert par l'OBV RPNS pour coordonner la campagne d'échantillonnage et effectuer les prélèvements mensuels dans les cours d'eau. Les résultats de qualité de l'eau sont par la suite transmis aux partenaires dès réception des informations issues des analyses. Un rapport détaillé est remis à la municipalité en fin de saison, fournissant l'interprétation des résultats obtenus.

Une collaboration financière est nécessaire pour défrayer les coûts d'analyse des échantillons en laboratoire, de transport et de production d'un rapport d'interprétation. Voici les coûts associés :

TARIFICATION

1 600 \$/station pour les prélèvements par l'équipe de l'OBV RPNS (salaires et déplacements), les envois au laboratoire, les coûts d'analyse des échantillons et la production du rapport.



CARACTÉRISATION DES HERBIERS DE PLANTES AQUATIQUES



L'augmentation et le développement des activités récréatives et de villégiature au pourtour des plans d'eau peuvent significativement impacter la qualité de la ressource eau et les écosystèmes aquatiques. La croissance excessive des plantes aquatiques représente d'ailleurs un des nombreux symptômes liés à une eutrophisation accélérée des plans d'eau.

La présence de plantes exotiques envahissantes, comme le myriophylle à épi, est une problématique importante qui constitue aussi une source d'inquiétude pour les riverains et utilisateurs des plans d'eau.

L'OBV RPNS offre un accompagnement aux municipalités et associations de lacs de la zone de gestion pour effectuer une caractérisation des herbiers de plantes dans un lac et détecter les plantes exotiques envahissantes.

Le soutien offert implique une collaboration étroite avec un membre de l'association de lac ou un employé de la municipalité. Ce dernier doit être présent et soutenir l'agent en environnement lors de la collecte de données. De plus, une embarcation doit être fournie.

Livrables

Rapport incluant une carte des zones d'herbiers aquatiques du lac et une description des espèces ou familles d'espèces recensées. En cas de détection d'une espèce exotique envahissante dans le plan d'eau, des recommandations spécifiques à cet effet sont fournies.

TARIFICATION

50 \$/h

Les coûts précis sont évalués selon la superficie du lac étudié et la distance à parcourir en voiture. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour recevoir une soumission.



CARACTÉRISATION DES TRIBUTAIRES



Un foyer d'érosion est une section du sol où des particules sont extraites et déplacées de leur lieu d'origine. Au Québec, les facteurs majeurs d'érosion sont la pluie et le ruissellement, phénomène qui s'avère accentué lorsque le sol est dénudé. Un sol végétalisé empêche le décrochement des particules, car les racines végétales le maintiennent en place et le stabilisent.

L'érosion dans un bassin versant est un facteur qui contribue à l'enrichissement en phosphore des lacs et qui accélère le processus d'eutrophisation. Le développement de chemins, de rues, de fossés et de ponceaux complexifie le réseau de canaux par lesquels l'eau chargée de sédiments et de nutriments se déplace vers les lacs et cours d'eau.

L'OBV RPNS vous offre l'opportunité de réaliser un portrait du réseau hydrique pour un bassin versant de lac, accompagné d'une caractérisation des tributaires et d'un diagnostic des foyers d'érosion. L'implication de la municipalité et de l'association de lac est essentielle à la réalisation du projet.

Les objectifs du projet sont de :

- Cartographier les cours d'eau permanents et intermittents tributaires au lac;
- Caractériser les cours d'eau selon un protocole précis (évaluation de l'état de la végétation, embâcle, substrat, pente, présence d'érosion) en incluant le réseau routier (fossés, ponts et ponceaux);
- Rédiger des recommandations pour limiter l'érosion dans le bassin versant en fonction du contexte local (coupes forestières, travaux de voirie, etc.);

En option :

- * Évaluer la qualité de l'eau des cours d'eau (coliformes fécaux, matières en suspension, phosphore total trace);
- Établir un plan d'action concerté entre les acteurs concernés;
- Diffuser les résultats de l'étude terrain lors d'une présentation au conseil municipal ou auprès de l'association de lac.

TARIFICATION

50 \$/h

* Des coûts supplémentaires s'appliquent pour l'analyse de l'eau

Les coûts précis sont évalués selon la superficie du lac étudié, la distance à parcourir en voiture et les demandes d'analyse d'eau en laboratoire. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour recevoir une soumission.